

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19032100

le

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

20 mai 2019
20.05.19
DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **475 640 785**

Dénomination

(en entier) : **Granits Lucas et Colmant**

(en abrégé) :

Forme juridique : **s.a.**

Adresse complète du siège : **Chemin brûlé 2 7090 Braine-le-Comte**

Objet de l'acte : Nomination

L'an deux mille quatorze, le 10 mai à 10h s'est tenue ainsi qu'il suit l'assemblée générale extraordinaire de Granits Lucas et Colmant, au siège social de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Teirlynck qui désigne comme secrétaire M. Daniel Clisse.

L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

Sont présents les actionnaires ayant signé le registre des actionnaires en annexe.

M. le Président expose que l'ordre du jour de l'assemblée ne comprend qu'un seul point, à savoir la prolongation du mandat d'administrateur de M. Daniel Clisse domicilié rue Jospeh Schohy 57 à 6222 Brye. arrivé à échéance à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Il est proposé de reconduire le mandat d'administrateur de M. Daniel Clisse pour une nouvelle période de 6 ans, arrivant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2019 - Annexes du Moniteur belge